

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0532/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur des jouets destinés à l'arbre de Noël des unités de l'Armée française (année 1988)

n° 89-0532/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
10 mai 1989

Numéro JO
n° 9 du 15/05/1989

Date du numéro
15 mai 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

sont exonérés des taxes etsurtaxes d'importation les jouets destinés à l'arbre de Noël (année 1988) des unités de l'Armée française, dont le montant s'élève à 2.817.300 FD, soit: DA 188 = 1.000.634 FD 5e RIAOM = 366.500 FD Gestion SH = 151.600 FD 13e Demi-Briagade de la Léaion étranaère = 945.200 FD DETALAT = 363.400 FD.